

**SEANCE DU 20 MARS 2026  
PROCES VERBAL**

<b>Séance du 20 mars 2026</b>	<b>Nombre de délégués</b>
PV 26_03	En exercice : 7
Convocation : 11 mars 2026	Présents ou représentés : 4
<b>Objet</b> : Procès-verbal 26_03	Absents : 3

L'An deux-mil-vingt-six, le vendredi vingt mars, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du onze mars deux-mil-vingt-six, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 10h30 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

**Etaient présents :**

Monsieur Marcel SAPOWICZ  
Monsieur Christophe ALORY  
Madame Martine SAINT-LAURENT  
Monsieur Gérard CHERON

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Monsieur Jean-Marie MAILLARD  
Monsieur Christophe CAPELLE

**Excusés :**

Monsieur Frédéric CHOPIN (pouvoir à M. SAPOWICZ)

Assistent à cette réunion M. **CAILLEBOTTE**, Mme **CASSIN**.

M. **ALORY** est désigné secrétaire de séance. La séance est ouverte à 10h30.

**Délibération n° 26\_10 « EVP\_CDM\_2026 | Réalisation d'une campagne de mesures quantitatives (eaux souterraines et eaux de surface) »**..... 1

Le procès-verbal de la réunion du 5 février 2026 est adopté à l'unanimité.  
Le procès-verbal de la réunion du 14 février 2026 est adopté à l'unanimité.  
Le Président commence par le premier point énoncé à l'ordre du jour.

**Délibération n° 26\_10 « EVP\_CDM\_2026 | Réalisation d'une campagne de mesures quantitatives (eaux souterraines et eaux de surface) »**

L'objet de ce marché est la réalisation d'une campagne de mesures quantitatives sur les eaux souterraines et de surface.

Une procédure adaptée a été lancée le 23 janvier 2026, sous la référence *EVP\_CDM\_2026*, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique. Les candidats devaient remettre une note méthodologique, une offre de prix détaillée, un sous détail des temps prévisionnels par mission et un planning complet.

L'accès au DCE a été assuré par voie dématérialisée sur la plateforme du Département de l'Eure (<https://marchespublics.eure.fr>)

La date limite de remise des offres était fixée au 27 février 2026 à 19H00.

Trois offres ont été reçues et analysées. L'ouverture des offres est intervenue le 6 mars 2026 à 12h25 dans les locaux du SMABI. Les offres ont été évaluées selon les critères suivants :

- 50% pour le prix,
- 50% pour la qualité technique des prestations

N°	Raison sociale	Nom	Prénom	Horodatage	Identifiant Entreprise	Adresse postale	Candidature
EI. 1	LPI SARL	MISSLIN	Camille	24/02/2026 09:55:23	FR - 753126945 00017	30 rue de la station 68700 Aspach le bas	Acceptée
EI. 2	ANTEA FRANCE	PEIGNE	VIRGINIE	26/02/2026 10:52:49	FR - 393206735 00846	120 RUE FRANCOIS JACOB Immeuble Hémisphère 76230 ISNEAUVILLE	Acceptée
EI. 3	GINGER BURGEAP	PAULMIER	Mélanie	27/02/2026 16:58:12	FR - 68200822200346	ZAC de la Vente Olivier Rue du pré de la roquette 76800 ST-ETIENNE-DU-ROUVRAY	Acceptée

Le rapport d'analyse des offres conclut à la meilleure offre présentée par ANTEA France.

### Considérant

- Le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;
- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10, ainsi que les statuts du SMABI fixant les attributions du Président ;
- Le rapport d'analyse des offres de la consultation EVP\_CDM\_2026 en date du 6 mars 2026 ;

### Décide

- D'attribuer le marché EVP\_CDM\_2026 à ANTEA France pour un montant de 123 189,00 € TTC (soit 102 657,50 € HT + TVA 20 %).
- D'approuver les pièces du marché telles que présentées, et l'acte d'engagement.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents.
- D'autoriser le Président à déposer les demandes d'aides auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour l'opération susvisée.
- De dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du SMABI,
- D'informer que la présente délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le tribunal peut être saisi via Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

**ADOPTE à l'unanimité.**

---

## Questions diverses

### **Comité syndical - Fonctionnement**

Le Président rappelle que cette réunion constitue le dernier comité syndical de la mandature. À ce titre, il informe les membres présents de son intention, s'il est réélu lors des prochaines élections du bureau du SMABI, de réduire le nombre de vice-présidents de trois à un. Cette mesure vise à limiter les dépenses du syndicat, qui devraient augmenter dans les prochaines années compte tenu des chantiers importants programmés. L'ensemble des membres approuve cette proposition.

### **Etude hydraulique Iton Evreux-Gravigny**

La Mairie de Gravigny a lancé plusieurs projets aux abords de l'Iton notamment un jardin intergénérationnel, l'aménagement du futur champ de foire et la création d'un cheminement favorisant les mobilités douces inter-quartiers. Ces projets d'aménagement ambitieux se situent majoritairement en fond de vallée, en lit majeur et nécessitent une réflexion globale vis-à-vis de l'Iton (dossiers loi sur l'eau). Des projets sont en cours sur Evreux notamment au niveau de l'espace Saint-Léger. Le diagnostic de ce tronçon de rivière cible des actions d'amélioration hydromorphologiques à engager. Il est opportun que le SMABI s'engage dans une étude hydraulique globale permettant d'alimenter les futurs projets communaux et obtenir une gestion adaptée de l'Iton.

**M. ALORY** profite de ce point pour remercier l'ensemble de l'équipe du SMABI, soulignant que les travaux réalisés sur la commune de Normanville ont suscité de nombreux retours élogieux.

**Mme SAINT-LAURENT** s'interroge sur les futurs travaux envisagés dans sa commune de Houetteville. Elle évoque notamment la possibilité de valoriser un sentier dont le résultat pourrait se révéler particulièrement intéressant, ainsi que des interventions sur un bras de décharge. Des financements « LEADER » pourraient être sollicités pour ce type d'opérations. **M. CAILLEBOTTE** précise que ce dernier point devrait être intégré au PPMHA, actuellement en cours de finalisation. Ce type de projet est en cours de réalisation sur le territoire de l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) où le Département de l'Eure, Mesnil-sur-Iton, l'INSE, le SMABI collabore pour créer un cheminement inter-espaces naturels sensibles (ENS) pour sensibiliser les habitants à l'intérêt des zones humides et champ d'expansion des crues.

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 11h30.

Le Président,  
**M. Marcel SAPOWICZ**

Le Secrétaire de séance,  
**M. Christophe ALORY**